

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Septembre

NOUVELLES POLITIQUES

LE TESTAMENT POLITIQUE DU COMTE DE PARIS

Voici le texte du testament politique du Comte de Paris :

Stowe-House, 21 juillet 1894.

Il m'a toujours paru fort imprudent, même pour les Princes et les hommes d'Etat qui ont joué un grand rôle parmi leurs contemporains, d'écrire un testament politique. Pour qu'un tel document puisse être vraiment utile à leurs successeurs, il faudrait qu'ils eussent reçu le don de lire dans l'avenir, don qu'il faut remercier Dieu de nous avoir refusé.

Aussi, au moment où je me prépare tout particulièrement à comparaître devant ce Souverain Juge, n'ai-je pas l'intention de tracer une ligne de conduite à mon fils.

Il connaît mes pensées, mes sentiments, mes espérances; il aura toujours pour guide la conscience de ses devoirs et l'amour passionné de la France, qui est la tradition invariable de notre Maison.

C'est à mes amis que je tiens à dire un dernier adieu au moment de terminer une vie que je n'ai pu consacrer aussi utilement que je l'aurais voulu au service de notre pays. Et je ne m'adresse pas seulement à ceux avec qui j'ai été en relation directe. J'appelle amis ou amies toutes les personnes, quelle que soit leur condition sociale, qui de mon vivant, ont fait des vœux pour le succès de la cause monarchique et qui prieront Dieu pour moi au jour de ma mort.

Ce m'est une consolation de songer qu'elles se souviendront de moi lorsque des jours plus heureux luiront sur la France, lorsque, comme je le souhaite avec ardeur, les passions politiques et religieuses qui divisent en ce moment si profondément les enfants d'un même pays seront apaisées.

Cet apaisement ne pourra être que l'œuvre de la Monarchie nationale et traditionnelle. Seule elle pourra réunir dans un effort commun tous les dévouements, tous les élans généreux qui, à l'honneur de notre pays, ne sont le monopole d'aucun parti.

Lorsque je ne serai plus, j'espère que la France rendra justice aux efforts que j'ai faits, au lendemain de ses désastres, pour l'aider à cher-

cher le moyen de se relever en revenant au principe monarchique.

En 1873, j'ai été à Frohsdorf pour écarter tous les obstacles personnels et pour donner l'exemple du respect absolu du principe héréditaire dans la Maison de France.

Dix ans après, le parti monarchique montrait sa vitalité et son esprit politique en ne se laissant pas ébranler par la transmission du dépôt traditionnel qui passait du représentant de la branche aînée au représentant de la branche cadette.

J'ai cherché à répondre à la confiance que ce grand parti avait montrée à son nouveau chef, en travaillant à fusionner les éléments divers dont il se composait. Le résultat des élections de 1885 montra que ce travail n'avait pas été inutile.

Nos adversaires politiques y répondirent par l'exil. Je n'avais rien fait pour le provoquer, si ce n'est d'exciter leurs alarmes. Je ne fis rien pour l'éviter et je le subis comme l'une des plus dures conséquences de la situation que me faisait ma naissance.

J'ai poursuivi sans relâche, dans l'exil, l'œuvre commencée sur le sol français, au milieu des circonstances les plus difficiles.

J'ai pu me tromper parfois sur les hommes et sur les choses, mais je l'ai toujours fait de bonne foi, et j'ai le droit de dire que tous mes actes n'ont jamais été inspirés que par mon dévouement à la France et à la cause que je représente.

Mon but a toujours été de conserver le dépôt du principe traditionnel dont ma naissance m'avait constitué le gardien et de prouver à la France que ce principe n'avait rien d'incompatible avec les idées modernes, avec notre état social actuel.

En transmettant cet héritage à mon fils aîné, je demande à tous mes amis de se serrer autour de lui. J'ai confiance dans l'avenir. J'espère qu'ils partageront cette confiance. Elle sera leur soutien au milieu de toutes les épreuves et le gage de leur succès final.

Je ne puis pas croire, en effet, que Dieu ait pour toujours abandonné la France, le pays auquel il a donné saint Louis et Jeanne d'Arc.

Or, pour que la France se relève, il faut qu'elle redevienne une nation chrétienne. Une nation qui a perdu le sentiment religieux, où les passions ne sont plus contenues par aucun frein moral, où ceux qui souffrent ne trouvent pas un motif de résignation dans l'espoir de la vie future, est destinée à se diviser, à se déchirer, à devenir la proie de ses ennemis intérieurs ou extérieurs.

Le premier devoir de mes amis est donc d'ar-

racher la France à la voie funeste qui la conduirait à une telle catastrophe. J'espère que dans cette œuvre de salut ils verront se réunir à eux tous les honnêtes gens que l'expérience ne peut manquer d'éclairer un jour. C'est le dernier vœu de l'exilé pour une patrie à laquelle il recommande à ses enfants de rester toujours dévoués et fidèles.

PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

Le duc d'Orléans

Du Soleil :

« Mgr le duc d'Orléans ne paraît pas avoir l'intention de pourvoir au remplacement de M. d'Haussonville. Sa pensée serait de ne pas avoir de représentant direct et d'entretenir lui-même les rapports avec ses partisans; toutefois, le bureau de la rue Saint-Honoré restera un « bureau de correspondance et de renseignements », sous la direction de M. Eugène Dufeulle. »

L'impôt sur les revenus

On sait que le Ministre des Finances doit déposer, dès la rentrée, un projet d'impôt sur les revenus.

Annonçons à ce sujet que l'enquête à laquelle s'est livrée la Commission extraparlamentaire sur la taxe à appliquer aux revenus commerciaux et industriels, est sur le point d'être close.

Presque toutes les réponses des Chambres de commerce et des Chambres consultatives sont parvenues au Ministère des Finances. D'après nos renseignements, ces réponses sont, en majorité, hostiles à l'application de l'impôt sur le revenu à cette matière.

Les Droits de succession

M. Poincaré, ministre des Finances, fera distribuer dans une huitaine de jours son projet relatif à la réforme des droits de succession, en même temps que le projet rectificatif du Budget, le Ministre des Finances demandera à la Commission du Budget d'examiner tout d'abord la réforme des boissons, qui doit servir de préface à la discussion de la loi de finances pour 1895.

La Réforme des boissons

Le projet de réforme des boissons préparé par le gouvernement a été distribué aux membres du Parlement.

Dans l'exposé des motifs de son projet, M. Poincaré, ministre des Finances, indique qu'il a choisi comme cadre de la réforme les lignes générales du projet voté par le Sénat au mois de juin 1893.

Les dispositions communes aux deux projets sont les suivantes :

1° Dégrèvement des droits sur les boissons hygiéniques;

2° Suppression de l'exercice des débits de boissons et du droit de détail sur les vins et les cidres;

3° Réduction, à l'entrée des villes, des taxes perçues soit au profit de l'Etat, soit au profit des communes sur ces mêmes boissons;

4° Suppression du droit d'entrée dans les villes qui, actuellement, ne perçoivent pas de droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ou qui, dans l'avenir, supprimeront ces droits, système qui constitue un acheminement vers la suppression totale des droits perçus à l'entrée des villes, tant au profit de l'Etat que des communes.

En attendant cette suppression complète, réduction notable des tarifs d'octroi;

Abaissement à 12 degrés de la limite au-dessus de laquelle les vins sont passibles de surtaxe;

Modification du régime des vins de liqueurs ou d'imitation.

Parmi les innovations contenues dans le projet du Ministre des Finances, signalons celle qui fixe la circulation des vins au taux unique de 1 fr. 50 par hectolitre.

Pour faire face aux dégrèvements de cette réforme, le ministre des finances élève à 200 francs le droit sur l'alcool. En outre le projet surcharge les licences très faiblement et seulement dans les localités de moins de 4,000 habitants, c'est-à-dire dans les communes qui profiteront le plus largement de la suppression du droit de détail.

Pour permettre aux communes de compenser le vide occasionné dans leurs budgets par la suppression ou la réduction de leurs taxes d'octroi le projet leur donne la faculté :

1° De porter la taxe sur l'alcool au double du droit d'entrée et même de l'élever au-delà par une loi spéciale.

2° D'établir sur les débits de boisson une licence municipale comportant un droit fixe égal à celui du droit du Trésor et un droit proportionnel représentant le trentième de la valeur locative de l'établissement.

En ce qui concerne l'importante question des bouilleurs de cru, le Ministre propose un ensemble de mesures qui ont pour objet de réglementer le privilège qui leur est accordé. C'est ainsi que les petits cultivateurs et vigneronniers conservent le droit de bouillir une petite quantité d'alcool pour leurs besoins personnels, mais au delà d'une certaine quantité les droits seront perçus.

Enfin, pour ce qui est du régime qui devra régler les questions d'octroi à Paris, le Ministre

l'allée qui conduisait au rond point de la falaise. Cette allée avait trois kilomètres de long. Elle était admirablement belle et droite comme une allée de parc à la française.

— Quel dommage? répondit Cécile, on ferait un si bon temps de galop sur ce gazon! Mais vous avez peut-être raison... et elle eut de faire tourner bride à la bête qui devenait de plus en plus rétive. Dès cet instant, l'animal se montra tout à fait intraitable: il fit encore quelques bonds furieux, se cabra, se rua, puis, faisant entendre un hennissement presque féroce, il partit comme un trait, emporté dans un galop furieux.

Henry essaya de la suivre et enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval. Celui-ci, qui était de tous points supérieur à celui qu'emportait Cécile, parut comprendre, ce qu'on attendait de lui. Aussitôt qu'Henry lui rendit la main, il s'élança en avant et fut bientôt aux côtés de Ninette, mais, au moment où M. de Montgarnac allongea le bras pour saisir la bride de celle-ci, Ninette fit un nouveau bond à droite, et se trouva hors de son atteinte. Ce fut alors une course insensée dont chaque minute augmentait la rapidité. Cécile intrépidement, héroïquement, se tenait droite sur sa selle, dirigeant encore un peu l'animal, espérant pouvoir le jeter dans une allée de côté avant d'arriver à la lande où il savait que l'attendait une mort certaine; mais à chaque minute ses forces diminuaient tandis que celles de son cheval semblaient démultiplier. Les chances de salut se faisaient de moins en moins nombreuses, la courageuse fille commençait à désespérer de la vie... le galop de l'animal devenait de plus en plus furieux, la lande était là à quelques mètres à peine... et puis... ensuite...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 24

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXIV

— Si vous voulez lui faire l'honneur de le monter un jour, Rob Roy en sera fier.

— Vous me le permettriez?

— A coup sûr! Voulez-vous aujourd'hui? On lui ferait mettre votre selle.

— Non, puisque Ninette est toute prête, ce sera pour une autre fois; mais, au fait pourquoi ne l'a-t-on pas encore amenée?

— La voici.

En effet, Ninette, élégante, gracieuse et coquette, s'avancait tenue en main par un palefrenier.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, dit cet homme, mais M. de Maloy voulait sortir et j'ai été obligé de commencer par atteler son phaéton.

— Cela n'a pas grande importance, Joseph. Le pardon est facile, lui répondit Cécile, pendant que, d'un bond léger, elle s'élançait en selle sans presque effleurer la main qu'Henry lui tendait.

— Toujours aimable, mademoiselle, continua

Joseph tout en arrangeant l'étrier et les plis de la jupe.

Pendant ce temps, Henry remonta à cheval et les deux cavaliers s'éloignèrent au pas cadencé de leurs brillants coursiers. Ils étaient tous deux jeunes et beaux; M. de Kéralain, tristement ému, les suivait du regard.

— Sont-ils charmants! pensait-elle, quel joli couple ils feraient! Ne les dirait-on pas créés l'un pour l'autre?... Et pourtant un abîme les sépare... cet abîme sera-t-il jamais comblé? J'ai été faible en permettant à ma Geneviève — ma Geneviève.

— Le nom de Cécile m'a presque fait oublier celui-là... de renouer une intimité trop douce. Cela n'est pas honnête! Il faut qu'Henry sache! Il saura demain! Mais, ma pauvre enfant?

Yvonne cacha sa tête entre ses mains et pleura longtemps.

— Mon Dieu dit-elle enfin, n'auriez-vous pitié? L'abbé Leclerc ne revient pas, Bep, n'écrit pas, la mort menace chaque jour mon enfant bien aimée, je sens mes forces s'épuiser. Que faire? Que devenir? Cette espérance sans cesse renouvelée et qui me fuit sans cesse ne sera-t-elle jamais réalisée? L'hypocrisie, le mensonge, le crime seront-ils à jamais triomphants? Non, Seigneur. Votre éternelle justice ne le permettra pas! Je le sais, je le sens! Mais donnez-moi le courage d'attendre l'heure que vous avez choisie.

XXV

Pendant que Mme de Kéralain s'abandonnait à ses tristes pensées, Cécile et Henry s'avancèrent sous les grands arbres que l'automne avait dépouillés de leurs feuilles. Ils étaient heureux d'être

ensemble; mais ils ne pouvaient être gais, préoccupés comme ils étaient de l'aveu que chacun d'eux avait à faire à l'autre. Cécile, comme Mme de Kéralain, s'était dit qu'il n'était pas honnête d'encourager Henry dans des intentions qui pouvaient être sans issue et elle avait décidé de profiter de cette promenade pour lui dire tout ce qu'il devait savoir. Elle ne voulait pas, elle ne pouvait pas quitter Kéralain; elle le prierait donc de s'éloigner.

— Vous reviendrez, lui dirait-elle, quand l'innocence de mon père sera prouvée.

Mais elle reculait instinctivement le moment de sa confession.

— Je parlerai au retour, pensait-elle.

D'ailleurs le début de la promenade ne se montrait guère favorable à une conversation suivie et importante. Le cheval de Mme de Kéralain, si doux ordinairement, se montrait singulièrement quinqueteux et agité. Baissant les oreilles, secouant la tête, bondissant à chaque pas, il n'obéissait ni à la main ni à la voix.

— On dirait que je ne sais plus monter à cheval, dit Cécile en riant, je serais obligée de retourner au manège.

Mais, Henry, lui, ne riait pas.

— Cette bête est ordinairement tout ce qu'il y a de plus agréable, répondit-il, vous montez à cheval comme une amazone, je ne fais ce que cela signifie.

A ce moment, Ninette fit un bond plus violent que les précédents.

— Cécile! J'ai peur. Je vous en conjure, retournez.

Ils étaient en ce moment arrivés à l'angle de

pense que la question touche à des intérêts budgétaires tellement considérables qu'elle ne peut être réglée que par un projet de loi.

Telles sont les principales dispositions de ce projet, qui va faire l'objet des premières délibérations de la Commission du budget.

L'Interpellation Cluseret

On télégraphie de Berlin, le 15 septembre : La lettre adressée par le général Cluseret au ministre de la guerre, pour l'avertir que, dès la rentrée, il l'interpellerait sur l'acte de fraternisation qui aurait eu lieu entre soldats français et soldats allemands, au col de la Schlucht, fait quelque bruit en Allemagne.

A ce propos, le *Berliner Tageblatt* écrit textuellement :

« Le général Cluseret prépare une interpellation dans laquelle il « écrasera » les soldats français qui, soi-disant, ont trinqué avec des soldats allemands, à la frontière de la Haute-Alsace. Très bien ; mais alors, comment doit-on caractériser la conduite d'un « général » français qui, pendant la dernière guerre russo-turque s'est offert aux Prussiens (en français dans le texte), comme correspondant militaire dans le camp turc ; a fourni des correspondances et, comme rémunération n'a pas seulement accepté un verre de bière prussienne, mais bel et bien de l'argent prussien ? Si le général Cluseret avait la curiosité de connaître le nom de ce général, on serait tout disposé à le lui apprendre, de même que celui du journal prussien auquel il a adressé ses correspondances turcophiles. »

Mort d'un contre-amiral

Toulon, 16 septembre.

Le contre-amiral Le Bourgeois, commandant en sous-ordre de l'escadre active d'évolutions de la Méditerranée occidentale et du Levant, est mort ce matin. Il était né le 1^{er} mars 1834 ; il avait été récemment envoyé devant Tanger, en prévision d'événements causés par la mort du sultan du Maroc, et il s'était alité dès son retour à Toulon.

Le Monument du président Grévy

Le Préfet du Jura, entouré des Sénateurs et Députés du département, présidera, le 30 courant, l'inauguration du monument élevé à Mont-sous-Vaudrey à M. Jules Grévy.

De grandes fêtes auront lieu ce jour-là. Le monument est composé d'un socle en forme pyramidale en pierre du Jura, avec cette inscription : « A Jules Grévy, ancien président de la République, 1807-1891. »

Le socle est surmonté du buste en bronze de M. Grévy, d'après Carrier-Belleuse.

L'affaire de Cempuis

M. Robin, malgré l'avis de la commission administrative, ne peut reprendre ses fonctions. La révocation dont il est frappé lui interdit, sous peine de crime d'usurpation de titres et fonctions, de se remettre à la tête de l'établissement qu'il a créé ; mais *l'Eclair* dit qu'il n'hésitera pas à réintégrer son domicile à Cempuis. M. Roussel, au nom de la commission administrative, l'en a prié ; il est donc parti, hier soir, à trois heures, pour y préparer sa défense qu'il destine à la publicité.

La commission administrative de Cempuis ne se réunira pas avant la fin d'octobre, la plu-

part de ses membres s'absentant dès aujourd'hui. Pendant ce temps, il ne sera pas changé grand chose aux habitudes de Cempuis, puisque le directeur renvoyé y séjournera et que M. Guilhot, qui lui succède, est imbu de ses doctrines.

D'autre part, le *Gil Blas* publie une interview de M. Faillet, conseiller municipal, rapporteur de la commission de Cempuis. En voici un extrait :

« — J'ignore ce que fera le gouvernement, mais comme nous sommes décidés à défendre nos droits, l'orphelinat de Cempuis étant absolument gratuit pour les enfants qui y sont élevés, nous supprimerons, du jour au lendemain, l'immense subvention que nous donnons à cet établissement. »

« — Et à combien s'élève cette subvention ? »

« — A 233,041 fr. 52 pour l'année scolaire 1892-93, et à 206,300 fr. pour celle qui vient de s'écouler. Si la préfecture de la Seine veut s'en charger, nous l'autoriserons à remplacer M. Robin ; mais à cette condition seulement, car nous sommes d'honnêtes gens et nous défendrons les honnêtes gens. M. Robin a consacré toute une partie de sa vie à une œuvre philanthropique, il a obtenu, avec beaucoup de mal, des résultats dont on ne peut que le féliciter et le remercier ; eh bien ! nous ne souffrirons pas que, pour satisfaire des haines locales, aussi ignobles que méprisables, le gouvernement renvoie un aussi fidèle serviteur. Je le répète, dit M. Faillet, M. Robin sera réintégré à Cempuis, ou Cempuis disparaîtra, je vous en fais la loi mon billet ! »

L'affaire Barrême

Voici légalement ouverte l'instruction de l'affaire Barrême. Le parquet a cédé aux pressantes instances de la presse.

Suivant le *Gaulois*, dans son entretien avec M. Franqueville, à propos de l'affaire Barrême, M. Arnould Galopin, rédacteur au *Soir*, a cité les témoignages de Mme Euphrasie Colpaert, mariée à M. Delrue, mère de Mme Barrême ; de M. Colleville, gendre de M. le comte d'Osmy, député de l'Eure ; de M. d'Ecerac, ancien chef de cabinet de M. Labuze, que M. Barrême a rencontré à midi le jour du meurtre ; de Parlois, l'employé à la réception des billets à la gare de Mantes, employé qui a donné le signalement exact de l'assassin, etc.

L'assassin ne serait, au dire de notre confrère, qu'un M. V..., demeurant non loin de l'église de la Trinité, qui aurait vengé l'honneur de son frère, outragé comme mari par M. Barrême. Le mari outragé vivrait encore, lui aussi, et appartiendrait à une grande administration.

Ajoutons qu'un procès-verbal de la déposition de M. Galopin a été rédigé et sera transmis au parquet de Versailles, qui est seulesaisi de l'affaire.

Chine et Japon

De nouveaux avis de Séoul, 10 septembre, rapportent que les trois colonnes japonaises ont pris le contact des impériaux. Le corps d'armée de Gensan, celui qui forme l'aile droite a abordé l'ennemi à Sing-Chuan (probablement Sien-Tjien de notre carte) et l'a chassé de ses retranchements, après un combat acharné. Mis en déroute, les Chinois ont été poursuivis à quelques distances de leurs positions.

Des deux côtés les pertes auraient été considérables en regard aux effectifs engagés.

La colonne du centre, celle qui suit la route de Séoul en Chine, avance en refoulant devant elle les petits postes ennemis. Elle n'a pas livré de combat sérieux.

La colonne de droite, celle qui est partie du Tatong et qui a eu un engagement avec la cavalerie manchoue, gagne du terrain et a été aux prises avec les Chinois dans la journée du 7 septembre.

En danger d'être tournés par les Japonais, les impériaux ont battu précipitamment en retraite dans la direction de Ping-Yang. Le maréchal comte Yamagaha a pris en personne le commandement de l'armée japonaise dont il avait dirigé les mouvements, jusqu'en ces derniers temps, de son quartier général de Tokio.

Les journaux disent que le maréchal veut frapper un grand coup avant que les frois obligent les belligérants à suspendre les hostilités.

Saint-Pétersbourg, 14 septembre.

Outre les chaloupes-canonnières et torpilleurs déjà partis pour la Méditerranée, d'où ils iront dans les eaux créennnes, le gouvernement russe enverra encore dans ces eaux les croiseurs *Souvenir-d'Azoff*, *Djighite*, *Haidamak*, *Sadnik* et le cuirassé *Empereur-Nicolas 1^{er}*, commandés par l'amiral Tirtow.

Victoire des Japonais

On télégraphie de Séoul : Les Japonais ont attaqué la position chinoise de Ping-Yang. Le combat a duré plusieurs heures ; enfin, les Japonais ont enlevé la position.

Les dépêches assurent que sur vingt mille Chinois présents seize mille ont été tués, blessés ou faits prisonniers.

Les pertes des Japonais seraient relativement insignifiantes.

Les Japonais occupent Ping-Yang. La légation japonaise à Londres a reçu la nouvelle de la victoire gagnée par les Japonais à Ping-Yang.

EXPÉDITION AU TOUAT

Le *Matin* publie la dépêche suivante d'un correspondant : Laghouat, 15 septembre.

Le 1^{er} escadron du 1^{er} régiment de spahis est parti la nuit dernière, sur un ordre d'extrême urgence. Il sera à Ghardia le 23 et à El Goleah à la fin du mois. Cet escadron avait été désigné l'an dernier pour former l'avant-garde d'une expédition au Touat qui a été ajournée au moment où la colonne allait se mettre en mouvement.

Le *Matin* ajoute les réflexions suivantes : « L'expédition a-t-elle été décidée de nouveau ? Y a-t-il quelque menace du côté de l'extrême sud de nos possessions sahariennes ? La dépêche que nous avons reçue est muette sur le motif du départ des spahis de Laghouat. »

Un engagement au Tonkin

On lit dans *l'Extrême-Orient*, journal du Tonkin :

Le port du Phu-Ding, dans le Daï-Ham, a été pris le 5 au matin à coups de canon-revolver. Les rebelles avaient aussi du canon, position et défenses exceptionnelles, tranchées étagées jusqu'au sommet, nombreuses redoutes. Le moindre semblant de trouées ou de clairières était garni de petits piquets ou de défenses accessoires.

vous dit pas, monsieur, qu'elle est exposée chaque jour à de nouveaux dangers. Je connais le cheval de madame de Kéralain : il est doux et excellent, il est impossible que l'accident qui a failli être tragique, n'ait pas été préparé.

— Que dites-vous ?
— Il est impossible, vous dis-je, que cet accident soit arrivé naturellement.
— Ce serait épouvantable.

— Nous allons d'ailleurs, nous en assurer.

Tous les trois s'approchèrent de Ninette qui était maintenant tranquille et épuisée, mais qui avait encore un air farouche et égaré... ils aperçurent une longue traînée de sang qui coulait sous la selle et tachait le gazon autour du pauvre animal.

— Que vous disais-je ?
— Que signifie ? D'où cela vient-il ?
— Tenez ! et Henry montra à M. de Kéralain une pointe longue et acérée qui avait été piquée dans la doublure de la selle, de façon à ce que son extrémité fut en contact avec la peau du cheval.

Le poids de Cécile, — quelque léger qu'il fût, — devait nécessairement enfoncer dans la chair ce nouvel instrument de torture. Il était impossible qu'un animal enduré la souffrance qui en résulterait sans devenir fou de douleur. De plus, la courroie de la bride avait été profondément entaillée, de façon à ce qu'elle pût se rompre facilement.

— Chère fille ! s'écria M. de Kéralain, j'ai été insensé en te permettant de venir. Mais je ne veux pas que tu te résignes à ce destin.

— Père adoré ! je voudrais vous obéir, je ne le puis !

— Mademoiselle Cécile, écoutez la voix de ceux qui vous aiment.

MM. Samaran et Rallier du Baty ont escaladé et pu prendre les défenses du flanc. Il leur a fallu douze heures pour faire un kilomètre. Les rebelles ont fui dans la forêt, abandonnant leurs maisons très bien construites et leurs magasins pleins de riz nuocam, de poisson, d'opium.

L'ennemi a pu emporter ou dissimuler ses morts et blessés. On a trouvé une centaine de têtes coupées.

L'hivernage au Soudan

Le *Temps* reçoit de son correspondant au Soudan les renseignements suivants sur la situation à Tombouctou :

« Depuis la dernière reconnaissance opérée le 12 juillet, les Touaregs ont été rejetés au-delà du lac Faguibus, au nord de Goundam. Ils ont perdu, depuis le mois de mars dernier, 300 des leurs. L'hivernage est tranquille, mais le pays est dévasté et ruiné. Le ravitaillement est difficile, Tombouctou est en ce moment une ville déserte et sans commerce. »

Du côté de Goundam, les Touaregs se tiennent tranquilles. Il n'en est pas de même à Tombouctou, où dernièrement ils ont enlevé un troupeau de bœufs et pillé plusieurs villages amis. L'hivernage interdit d'ailleurs toute opération militaire sérieuse.

Les tribus maures, qui peuvent assurer les communications du Soudan et de l'Algérie, se sont décidées à entrer en relations amicales avec nous.

LES ANARCHISTES

En Italie

Turin, 17 septembre.

Les anarchistes viennent de commettre près de Turin, à Pianezza, un horrible attentat.

Ils ont mis le feu à tout un quartier du village de Pianezza. Puis, quand ils ont vu qu'à l'aide de prompts secours, arrivés en temps utile, l'incendie allait être dompté, ils ont eu l'épouvantable idée de couper les conduites d'eau qui alimentaient les pompes et qui allaient pouvoir servir à éteindre cet immense brasier.

L'incendie a alors augmenté, ne rencontrant plus aucun obstacle, et il a duré toute la nuit de jeudi à vendredi : il n'est pas encore complètement éteint.

Le quartier qui a été impitoyablement détruit par les vengeances des anarchistes, comptait plusieurs greniers à fourrages, qui donnaient à la flamme une proie facile.

Les anarchistes avaient écrit des lettres comminatoires au syndic de cette malheureuse ville, le prévenant qu'ils allaient mettre le feu au pays pour donner un exemple à l'Italie.

En Allemagne

Berlin, 16 septembre, soir.

L'autorité militaire a fait procéder, hier, à des arrestations en masse parmi les troupes participant aux grandes manœuvres.

Cette grave mesure est motivée par les faits suivants : pendant la présence de l'empereur à Marienburg, des placards anarchistes ont été affichés sur plusieurs points de la ville. Ce manifeste révolutionnaire, conçu en termes ignobles, se composait d'un texte manuscrit, d'une écriture visiblement contrefaite, tracée à l'encre rouge sur du grossier papier d'emballage, format in-quarto.

On garde naturellement le silence le plus complet.

— Et ma mère ?
— Votre mère ? Elle croit à l'innocence de son mari ; elle le suivra. Quand à moi est-il besoin de vous le dire ? Partout où vous irez, j'irai, je vous aimerai jusqu'à la mort et, quand vous serez ma femme, je tâcherai que vous soyez heureuse.
— Cher Henry.
— Vous consentez, n'est-ce pas ?
— Mille fois non ! Comment ? C'est quand je suis assurée de réussir que je déserterais la lutte ? Mais cet homme se perd chaque jour davantage ; déjà, j'ai contre lui un commencement de preuve, déjà, la conviction de M. de Rochepleuc est ébranlée, et elle racontera les incidents que nous connaissons. Son père et Henry frémissaient d'épouvante et d'indignation.
— Vous voyez bien, dit-elle en achevant, que Dieu me protège.

— Tu le mérites, chère et noble enfant.
Et M. de Kéralain s'inclina presque avec respect devant l'héroïque créature qui, pour l'amour de son père, jouait chaque jour sa vie avec tant de courage et de simplicité.

Cette scène ne pouvait se prolonger indéfiniment. Henry le fit remarquer à Cécile et à M. de Kéralain, mais avant de se séparer, il convenait d'arrêter un plan pour les jours suivants.

— Ce soir, dit Cécile, demain au plus tard, nous descendrons dans la chambre du marquis, M. de Maloy a bien perdu un gant dans la mienne, pourquoi n'aurait-il pas laissé chez sa victime quelque trace de son passage ?

(A suivre)

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

la falaise... et la mort... une mort horrible... elle allait être brisée sur ces rochers affreux... déchirée... broyée... elle avait peur... le gouffre était là, béant, une minute encore et elle s'aurait précipitée... Elle fit un dernier effort et donna une secousse à la bride... la bride se cassa et tout espoir fut anéanti... elle ferma les yeux et pria !

Cependant Henry et son fidèle Rob Roy faisaient merveille, ils arrivaient... quelques pas à peine les séparaient de la pauvre Cécile... encore un effort et Henry pourrait peut-être se jeter entre la mort et sa bien-aimée.

— Oh ! mon Dieu ! arriverai-je trop tard ? disait-il.

Au moment où il prononçait ces paroles, il aperçut, presque au bord de la falaise, un homme qu'il n'avait pas vu d'abord et qui, coupant la lande par le travers, accourait au devant de Cécile... Il vit le cheval se défendre et entraîner le généreux étranger qu'il essayait de renverser.

Ce fut un moment plein d'angoisse.

Le cheval fut enfin obligé de céder à la volonté et à la force de celui qui cherchait à le maîtriser... il s'arrêta, et Cécile, désarçonnée par ce brusque arrêt, roula sur le sol en compagnie de son sauveur. En moins d'une seconde, Henry eut mis pied à terre et fut près d'elle. Le choc l'avait étourdi, l'émotion l'avait brisé, aussi fut-elle quelque temps sans se relever.

Cependant, elle ne fut pas longue à se remettre et, bientôt, elle et Henry se trouvèrent en face du libérateur, dont la chute avait fortement compromis

la coiffure. Son large chapeau gisait loin de lui, et ses cheveux, flottants au vent, découvraient son front et son visage... un double cri sortit de la bouche de Cécile et de celle de son fiancé.

— Mon père !
— Monsieur de Kéralain.

Cécile tomba dans les bras de son père et resta longtemps appuyée sur sa poitrine. — Henry les regardait ; la plus vive émotion lui étreignait le cœur.

— Oh ! mon père, dit Cécile, je vous revois. Comme vous avez tardé.

— Il y a longtemps que je suis ici, ma fille ; il y a longtemps que je veille sur toi.

— Mais vous, monsieur ? interrompit Henry, ne craignez-vous pas ?

— Qu'on me reconnaisse ? Vous savez donc ? Cécile vous a donc dit ?

— Mlle Cécile ne m'a rien dit ; en Italie, je n'avais rien deviné ; mais en trouvant votre fille à Kéralain, j'ai tout compris.

— Et vous n'avez pas maudit le réprouvé ?

— Le réprouvé ! Ah ! monsieur ! A Montgardec on vous a toujours tenu pour un galant homme ! Et Henry tendit la main à M. de Kéralain.

— Ah ! merci !

Il est impossible de raconter la scène qui suivit... M. de Kéralain demanda des nouvelles de sa femme ; Cécile raconta ce qui s'était passé, ce qu'elle entendait faire, Henry exprimait ses craintes... tous parlaient à la fois, heureux au milieu de leur détresse. Henry fut le premier à réclamer le silence et un peu d'attention.

— Au milieu de tout cela, dit-il, Mlle Cécile ne

plet sur les résultats de l'enquête qui a été ouverte aussitôt.

Le seul incident qui ait transpiré, et il est significatif, c'est que tous les soldats du 17^e corps, portant le nom de Kowalski, ont été mis en état d'arrestation et conduits séparément, sous bonne escorte, fusils chargés à balle, à la prison militaire.

En Espagne

Séville, 16 septembre.

On a trouvé derrière un rayon de la librairie Fe, une boîte de fer-blanc contenant cent cartouches de dynamite chargées à balle. Le libraire affirme qu'il ignore absolument comment cette boîte a pu être apportée dans sa boutique. Cette découverte cause une assez vive émotion dans la ville.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS

Emprunt municipal de 1865

Le numéro 85374 gagne le lot de 150,000 francs. Le numéro 595542 gagne 50,000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 459802—2209—312737—214265.

Les numéros 592300 — 578612 — 259067 — 399099—148060 gagnent chacun 5,000 francs.

Un lot de 2,000 francs est échu aux numéros suivants : 184425—273944—301784—97652—501524—366262—560949—352166—530291—401620.

CRÉDIT FONCIER

Bons à lot de 1887

Le numéro 199504 gagne 100,000 francs.

Le numéro 130534 gagne 5,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 120935—191340—44265—9736—26860—176846—24486—193505—121064—179172.

CANAL DE SUEZ

Le numéro 324747 gagne 100,000 francs.

Les deux numéros suivants chacun 25,000 francs : 98843—332518.

Les deux numéros suivants chacun 5,000 francs : 209528—285208.

Les 20 numéros suivants chacun 2,000 francs : 6268—10812—276483—113775—217165—232398—40171—267354—78869—307517—227657—200560—92691—227635—304950—65730—238536—290128—130385—99064.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La grande revue du 17^e corps

Voici, d'après la *Dépêche*, le compte rendu de la grande revue du 17^e corps d'armée.

Samedi matin, M. le général Fabre, commandant du 17^e corps d'armée, a passé la revue des troupes placées sous son commandement, qui viennent de prendre part aux grandes manœuvres d'automne.

Dès 7 heures du matin, les troupes, qui avaient quitté vers 6 heures leurs cantonnements respectifs, arrivaient sur le terrain de la revue, situé dans la plaine de Saint-Caprais, sur la rive droite de la Sausse, et prenaient leur formation dans les champs, à l'est de la ferme de Saint-Caprais, face au nord-ouest, dans l'ordre suivant :

1^o L'infanterie sur une seule ligne, en ligne de colonnes de bataillons en masse. La 65^e brigade formant l'aile droite, la 68^e formant l'aile gauche, les 66^e et 67^e brigades formant le centre.

Les musiques étaient à la droite de leur régiment à hauteur de la compagnie de tête du 2^e bataillon et sur le même alignement.

2^o L'artillerie formait une deuxième ligne en arrière et à cinquante mètres de l'infanterie. Elle était en batterie, les intervalles réglementaires réduits de manière à occuper un front de 525 mètres.

3^o La cavalerie formait une troisième ligne en arrière et à 100 mètres de l'artillerie en ligne de masse, sa gauche à 25 mètres du ruisseau de la Sausse.

Une foule considérable accourue de bonne heure de Toulouse et des environs, s'était portée sur les points culminants, voisins du terrain de manœuvres, pour assister à la revue des 20,000 hommes composant le 17^e corps d'armée.

Une enceinte avait été réservée au sud de la ferme de Saint-Caprais, pour les familles d'officiers et les invités ; derrière, la foule, grossissant de minute en minute, grouillait, respectueuse toutefois de la corde tendue et gardée par la maréchaussée pour la maintenir hors du parc réservé.

Sur les toits, sur les pailiers, sur les voitures, sur les arbres, des groupes de curieux se hissaient s'accrochaient et se maintenaient, qui sait comment, pour voir de plus loin défilé nos régiments.

À 9 heures moins dix minutes, les hommes reçoivent l'ordre de remettre sac au dos, cinq

minutes plus tard le canon tonnait, annonçant l'arrivée du général en chef.

M. le général Vincendon, commandant la 33^e division, qui devait présenter les troupes du corps d'armée, se rendait au devant du général Fabre qui arrivait par le chemin situé au nord du terrain de la revue, derrière la ferme Saint-Caprais et parcourait avec lui le front des troupes pendant que celles-ci présentaient les armes, que les tambours et les clairons battaient et sonnaient aux champs et que les musiques jouaient la *Marseillaise*.

A ce moment le spectacle était véritablement imposant.

Suivi de son brillant état-major, à côté duquel avait pris place M. le capitaine Gherzi, de l'armée italienne, le général Fabre a successivement parcouru le front des trois lignes du corps d'armée, il est ensuite allé se placer en face de l'emplacement réservé aux invités, à l'est de la ferme de Saint-Caprais.

Pendant ce temps, l'infanterie des deux divisions se massait au sud-ouest du terrain pour le défilé.

M. le général Vincendon commande le défilé, et le sacramental : *pour défilé !* court d'un bout à l'autre de la colonne, répété par les chefs de corps.

La tête de la colonne s'ébranle ; la musique du 7^e d'infanterie ouvre la marche ; le général Vincendon, qui marche immédiatement après, va se placer devant la ferme de Saint-Caprais, face au général commandant le corps d'armée.

Les deux compagnies du génie défilent aussitôt après, précédant M. le général de brigade Combarien ; la 65^e brigade défile dans l'ordre suivant :

Le 7^e d'infanterie et le 9^e d'infanterie. La brigade Dessirier (66^e), composée des 11^e et 20^e d'infanterie.

La 34^e division, ayant à sa tête M. le général Motas d'Hestreux, défile ensuite dans l'ordre suivant :

Musique du 83^e de ligne, général Motas d'Hestreux, général Mille, commandant la 67^e brigade de la 83^e et le 126^e d'infanterie ; la musique du 59^e de ligne ; le général Godfroy, commandant la 68^e brigade ; le 59^e et le 88^e de ligne.

Le défilé de l'infanterie prend fin à 10 heures précises.

L'artillerie défile ensuite sous les ordres du général Vionnois, commandant la 17^e brigade d'artillerie.

Sous les ordres du général de Boysson, la 17^e brigade de cavalerie défile au trot, le 9^e chasseurs d'abord, le 10^e dragons ensuite.

Les troupes ont admirablement défilé, et leur bonne tenue arrache plus d'une exclamation laudative aux témoins de cet émouvant spectacle ; la cavalerie fut, notamment, très applaudie.

On a également fort remarqué l'air martial du général Vincendon, sous lequel on sentait percer le vieux soldat d'Afrique, tressaillant aux refrains et aux accents des marches régimentaires, dont il scandait la mesure du geste ou d'un mouvement de tête.

Le général Fabre, à l'issue du défilé, a témoigné la satisfaction qu'il éprouvait de la bonne tenue des troupes ; puis il a quitté le terrain de la revue par le chemin se dirigeant de Belbèze à Saint-Jean-le-Neuf.

Toutes les troupes lui faisaient face et présentaient les armes, pendant que les musiques jouaient l'hymne national et que les tambours et clairons battaient et sonnaient aux champs.

Sur son passage le général en chef a été applaudi et accueilli par les cris répétés de : « vive l'armée ! »

Le général, suivi de son état-major, est rentré au quartier général vers onze heures et demie ; il a retenu à déjeuner tous les officiers de l'état-major du 17^e corps d'armée. M. le capitaine Gherzi assistait au déjeuner.

Après la revue, les troupes ont regagné les cantonnements qu'elles avaient quitté le matin.

Le 7^e de ligne rentrera à Cahors dans la journée de demain, mercredi.

Le Concert-Festival

Dimanche au soir a eu lieu le concert-festival organisé par l'orphéon de Cahors, et nous pouvons dire qu'il a pleinement réussi.

Dès 8 heures, une foule énorme se massait sur nos boulevards pour voir défilé la retraite aux flambeaux, organisée par notre nouvelle société musicale, l'*Avenir Cadurcien*.

Les Allées Fénélon et le nouveau square sont brillamment illuminés.

Notre orphéon, sous la direction de son sous-directeur, M. Lacoste, a soulevé les applaudissements de plus de deux mille personnes qui avaient pris place sur les Allées.

La nouvelle fanfare, sous la direction de son tout jeune chef, M. Rivière, a crânement enlevé les divers morceaux inscrits au programme.

À dix heures, aux applaudissements de la foule, le ballon l'*Orphéon*, s'est élevé dans les airs. Au même instant le square est totalement embrasé de flammes de bengale aux feux multicolores. L'effet est saisissant.

Le produit d'une quête, faite par dix gracieu-

ses fillettes, au profit des pauvres, sera versé au bureau de bienfaisance.

A onze heures le bal a commencé. Les danses, très animées, n'ont pris fin que fort avant dans la nuit.

Nos félicitations aux organisateurs et merci pour les pauvres.

Nous croyons savoir que l'orphéon de Cahors, voulant être agréable à la population cadurcienne tout entière, se fera entendre, très prochainement, sur les Allées Fénélon.

HENRI.

Lycée Gambetta

M. Labonne, commis d'économat de 2^e classe au lycée de Cahors, est nommé en la même qualité au lycée d'Auch.

M. Périé, commis d'économat de 3^e classe au lycée d'Auch, est nommé en la même qualité au lycée de Cahors.

Ecole vétérinaire de Lyon

Un concours sera ouvert à l'Ecole vétérinaire de Lyon, le 29 octobre 1894, pour la nomination à cette école d'un répétiteur chef de travaux, attaché à la chaire de physique, chimie et pharmacie.

Le traitement affecté à cet emploi est fixé ainsi qu'il suit :

3^{me} classe, début..... 3,000 francs.
2^{me} classe..... 3,500 francs.
1^{re} classe..... 4,000 francs.

Le programme de ce concours se distribue à Paris au ministère de l'Agriculture, direction de l'Agriculture, bureau des Ecoles et services vétérinaires et dans chacune des écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Les vacances scolaires

L'*Eclair* vient de publier une statistique fort intéressante et curieuse, au sujet des loisirs qui sont faits de nos jours aux élèves des écoles et lycées. Cette statistique, en comptant les grandes vacances, les vacances de Pâques, les jeudis, les dimanches, etc., etc., aboutit à 201 jours de vacances sur les 365 jours de l'année.

Au ministère de l'instruction publique, on discute un peu ces chiffres qui, à vrai dire, varient suivant les établissements ; l'on reconnaît toutefois qu'en 1893 il y a eu 177 jours de congé sur 365. Cela fait à peu près un jour de congé sur deux. C'est vraiment abusif, et nous sommes bien d'accord avec les professeurs qui estiment que l'abus des vacances est le véritable « surmenage ».

Pendant les jours consacrés au travail et qui, d'année en année, diminuent, il faut, en effet, mettre les bouchées doubles.

La désinfection officielle

De la *Petite République* :

Les préfets sont invités à réclamer des commissions départementales l'achat de locomobiles désinfecteurs, qui seront à la disposition des communes ou établissements publics signalés comme étant des foyers d'épidémie. Les frais de transport et de fonctionnement de ces machines seront supportés par moitié entre le budget départemental et le budget communal.

Les municipalités, avisées de l'arrivée du désinfecteur officiel, chargeront les agents de police locale de surveiller la désinfection des effets et literies contaminés, selon l'instruction technique dont les mécaniciens seront porteurs et ils tiendront la main à ce que toute opération de ce genre reste circonscrite dans le domicile ou tout près de l'habitation des malades.

La morphinomanie

Une vieille demoiselle, âgée de 62 ans, Mlle C. L..., rue de l'Université, 1, a failli être victime d'un empoisonnement causé par la morphine.

Atteinte de rhumatismes très douloureux, elle est dans l'usage de se faire des piqûres de morphine pour calmer ses souffrances. Vendredi, ayant trop forcé la dose, elle s'est littéralement empoisonnée, et, sans les soins du docteur Gélis, appelé en toute hâte, une issue fatale était à redouter. Aujourd'hui, Mlle C. L... est hors de danger.

Castelnau

Par arrêté préfectoral du 14 septembre courant, la commune de Castelnau est autorisée à établir six nouvelles foires, qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le dernier samedi de chacun des mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août.

Figeac

Par ordre de l'autorité militaire supérieure, tous les hommes des cantons de Figeac, Est et Ouest, appartenant aux classes 1888, 1889, 1890, 1891 et 1892, sont invités à déposer immédiatement à la mairie de leur commune ou à la gendarmerie, leur livret individuel.

Ces livrets doivent être envoyés au recrutement de Cahors par suite du remaniement de la subdivision.

Gramat

Les électeurs de la commune de Gramat sont convoqués pour le dimanche 23 septembre courant, à l'effet de procéder au renouvellement intégral du Conseil municipal.

FAITS DIVERS

Double exécution

Oran, 15 septembre.

Une double exécution capitale a eu lieu ce matin ; celle de Alhadj-ben-Ahmed et celle de Mohamed-ben-Abderrahman, condamnés à mort par la cour d'assises d'Oran, pour avoir assassiné, sur la ligne de Mostaganem à Tiarret, le brigadier poseur Veyrencher.

Les condamnés, réveillés en sursaut, se sont contentés de dire : « Nous sommes prêts à mourir. » Ils ont refusé tout ce qu'on leur offrait et ont parcouru courageusement la centaine de mètres qui séparait la prison du lieu de l'exécution. Ben-Ahmed, durant ce trajet, ne cessait d'injurier la foule. Abderrahman gardait, lui, un silence absolu. Il n'y a eu aucun incident.

Un tamponnement

On mande de Bourges, 14 septembre :

« Le train de voyageurs qui arrive à Montluçon à cinq heures vingt-deux du soir est arrivé à sept heures trente-cinq seulement, par suite d'une rencontre avec un train de marchandises, qui manœuvrait en gare de Lunery au moment où survint un train de voyageurs qui le tamponna. Les deux machines reçurent des avaries. La cause du tamponnement est attribuée à ce fait que le train de marchandises n'était pas couvert par le disque. La machine du train de marchandises a brisé deux fourgons et en a endommagé plusieurs. On compte au total six victimes : une dame de Lunery, blessée légèrement à l'épaule ; quatre jeunes gens contusionnés, et Mlle Chauveau, âgée de dix-huit ans, qui a dû s'aliter.

Terrible incendie

Shanghai, 15 septembre.

Un incendie a détruit en partie, pendant la nuit du 25 au 26 août, la ville de Chung-King sur le haut Yang-Tsé. On a constaté 30 décès, notamment celui de la femme du tao-tai. La résidence officielle de ce fonctionnaire a brûlé, ainsi que trois temples et 2,000 maisons. On évalue à cinquante millions de francs les pertes causées par le feu.

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué, Successeur de M^e Léon Talou, Place du Palais de Justice, n^o 7, Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M^e Contou, huissier à Cahors, en date du dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Il appert :

Que Madame Henriette-Marie-Angèle Hérisson-Laroche, sans profession, épouse de Monsieur Charles-Jean-Antoine Canguardel, avocat, avec lequel elle demeure à Cahors.

A formé une demande en séparation de biens contre Monsieur Canguardel, sus nommé ;

Et que M^e C. Sautet, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, est constitué et occupera pour elle sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Signé : C. SAUTET.

VENDANGE A VENDRE

300 barriques de vendange, 1^{re} qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré. S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénélon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand *et vice versa*. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand *et vice versa*.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits

de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD. BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LE MUSÉE DES FAMILLES. — Sommaire du 15 septembre 1894 : La ligne de Souabe, par W. Hauff, traduction de Lavallé. — Léon de trop par Arth. Doulliac. — Fables, par Roquefort-Villeneuve. — J.-L. de Balzac, par Eug. Assé. — Les Albatros, par J. Montillot. — A quoi tient le succès, par Eud. Dupuis. — L'église de l'abbaye aux Dames, à Caen, par M. C. — Causerie de quinzaine, par Eug. Muller. — La petite princesse, par E. Chance. — Le lion de Camors, par Louis de Caters. — Monnaie et papier-monnaie, par J. Chavanon. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par A. Closs, G. Noury, M. Coignet, Ad. Guillon, Jules Girardet, A. Poirson, Gaillard, et d'après de vieilles estampes, etc.

Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1137^e livraison (15 septembre 1894). — Texte : L'héritier des Vauverts, par M^{me} de Nanteuil. — L'Académie de France à Rome, par Albert Deville. — L'excellent baron de Pic-Ardant, par Danielle d'Arthez. — La chasse, par Charles Digue. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blant.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1758^e livraison (15 septembre 1894). — A travers l'Ardenne française, par M. I.-A. Rayeur, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Charleville. — Voyage exécuté en avril 1893. — Texte et des sins inédits. — Douze gravures de Bazin, Ruffe, Gotorbe, Riou, Taylor, Th. Weber, Bertheault, Slom. — Chaque numéro, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 13 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

A VENDRE Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires : 45,000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

tous genres

Marbre

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Journal de la Santé
REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÈS, EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES
avec gravures dans le texte.
Consultation gratuite de tout le monde par des médecins spécialistes.
PRIME GRATUITE : Diplôme de l'Hygiène publique et de l'Homme malade, par le Dr J. Bousquet, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut en librairie.
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime).
BUREAUX : 5, B^{is} Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris, et à tous les bureaux de poste de France et de l'étranger.